

La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique

Michael M. Cernea *

Le déplacement forcé de populations et leur réinstallation font l'objet d'un nouveau modèle conceptuel qui consiste à saisir l'essence socioéconomique de ce processus – à savoir le risque d'appauvrissement du groupe déplacé et les éléments de rétablissement consécutifs au déplacement. Le cadre théorique que nous proposons – appelons-le modèle de risques d'appauvrissement et de reconstruction – peut remplir plusieurs fonctions.

La fonction diagnostique du modèle découle de sa capacité cognitive et explicative. Cette capacité repose sur un vaste ensemble de données analytiques déjà recueillies au cours de recherches sur les déplacements de populations. En tant qu'instrument cognitif, le modèle sert à diagnostiquer les pathologies chroniques des déplacements involontaires. Ces dernières comprennent huit risques majeurs d'appauvrissement économique et social. Sur le plan pratique, l'utilité de cette fonction diagnostique est de révéler – aux gouvernements qui décident d'enclencher un déplacement et à la population qui en subit les conséquences – la nature socioéconomique et les suites éventuelles d'un déplacement forcé imminent.

La fonction prévisionnelle du modèle résulte de la transformation de sa capacité diagnostique en une mise en garde afin de réduire les risques, voire de les éliminer entièrement. Le modèle avertit l'utilisateur des conséquences néfastes d'un transfert bien avant que la décision d'un tel déplacement soit prise. Ainsi donne-t-il au décideur une meilleure capacité d'anticiper les événements. Sur le plan pratique, l'utilité de cette fonction est de permettre aux planificateurs, et aux groupes qui seront concernés, d'identifier les risques d'appauvrissement à l'avance, d'envisager d'éventuelles solutions de remplacement au transfert et/ou de réagir au déplacement en élaborant des stratégies efficaces d'atténuation ou d'adaptation.

La capacité à résoudre les problèmes découle de l'orientation pratique du modèle vers l'action en dépassant le stade des simples explications. Pour cela, chaque risque identifié est contrebalancé par une proposition « contre-risque », comme nous allons le voir. De ce fait, le modèle suggère des solutions aux problèmes soulevés par un déplacement. Son utilité pratique se trouve ainsi renforcée de façon significative dès lors que le programme d'action découle des phases de diagnostic puis d'anticipation des risques.

* Sociologue, département de l'Environnement, Banque mondiale, Washington.
Cet article a été traduit de l'anglais par Michael Taylor et revu par Véronique Lassailly-Jacob.

La capacité du modèle à guider la recherche consiste à fournir aux chercheurs un édifice conceptuel pour mener un travail de terrain fondé sur la théorie ; il aide également à formuler des hypothèses sur les diverses variables qui entrent dans le déplacement et la réinstallation ; il permet enfin de mesurer empiriquement ces variables et leurs effets réciproques. L'utilité pratique de cette fonction est maximisée lorsque le modèle est pris comme grille pour orienter la collecte des données sur le terrain et les rassembler de façon cohérente. Il rend possible également la comparaison de résultats concernant la même variable à travers différentes cultures, pays et époques.

En tant que grille conceptuelle générale, le modèle des risques et de la reconstruction reflète les permanences fondamentales d'une réinstallation et s'applique donc à l'analyse, à la critique et à l'explication de cas particuliers. Plusieurs anthropologues et praticiens ont utilisé ce modèle en Inde [Mathur, Thangaraj, Ota, Pandey, Mahapatra, Agnihotri] et ont ainsi démontré que ce modèle théorique était applicable à des évolutions se déroulant dans des régions aussi différentes que le Rajasthan, l'Orissa, le Maharashtra et le Goujarat.

Il sera surtout question ici de la première partie du modèle qui identifie les risques fondamentaux d'appauvrissement auxquels sont confrontés les groupes déplacés contre leur gré. La seconde partie du modèle, tout aussi importante, car elle traite des procédés de base de la reconstruction ¹ consécutive à un déplacement, ne sera abordée que de façon sommaire [pour une discussion de fond de cette partie, voir Cernea, 1997 a]. Ce modèle théorique a été élaboré principalement pour étudier les déplacements forcés résultant de programmes de développement. Cependant il est intéressant de noter que des chercheurs ont proposé son application à d'autres catégories de déplacements forcés [Kibreab, 1998], tels que des mouvements de réfugiés à la suite de guerres civiles, de conflits entre pays ou de tensions politiques ².

Pauvreté et risques

Les trois concepts élémentaires utilisés dans la formulation de ce modèle théorique sont le « risque », la « pauvreté » (ou l'appauvrissement) et la « reconstruction ».

Le concept de pauvreté soulève de nombreux débats dans les sciences humaines. Il existe des définitions relatives à la « pauvreté absolue », la « pauvreté relative », les « très pauvres », les « démunis », etc. J'utilise ici la notion

1 Un ouvrage sur le rétablissement des moyens d'existence des populations transférées est actuellement en cours de préparation : M. Cernea et C. McDowell (éditeurs scientifiques), *Reconstructing Livelihoods: New Approaches to Resettlement*, Berghahn Press, à paraître, 1998. Cet ouvrage est le résultat d'une conférence internationale consacrée à la synthèse des travaux de terrain concernant le rétablissement des moyens d'existence de groupes déplacés – tant par des opérations de développement que par suite de guerres civiles – qui s'est tenu en septembre 1996 à l'université d'Oxford, en Angleterre.

2 Nous avons expliqué ailleurs qu'il existe non seulement des différences, mais aussi d'importants facteurs communs parmi les déplacements forcés résultant de causes radicalement différentes. De nombreuses lacunes existent dans les recherches sociologiques sur ces questions. Un manque de communication est à déplorer entre les littératures traitant des réfugiés, des déplacements liés au développement et aux désastres naturels. Nous avons proposé [Cernea 1996 a] que les « lacunes » entre ces domaines de recherche soient comblées grâce à des efforts communs et des emprunts méthodologiques réciproques.

apparentée de paupérisation. Cette notion signifie l'appauvrissement provoqué et implique des situations dans lesquelles le bien-être et les moyens d'existence se dégradent à la suite d'une intervention spécifique.

Les programmes de développement ne sont pas censés entraîner la pauvreté ou l'appauvrissement. Cependant, dans certaines circonstances, un tel processus se produit malgré tout, en contradiction avec les fondements et les objectifs déclarés des projets. Lors de nouveaux programmes d'infrastructure dans des pays en voie de développement, ce processus d'appauvrissement est malheureusement fréquent et massif. C'est pourquoi la question d'empêcher l'appauvrissement doit être considérée comme jouant un rôle central dans les déplacements forcés provoqués par le développement.

Les déplacements dans les pays en développement affectent surtout des personnes qui sont déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Il est inacceptable que les pauvres soient davantage appauvris. Même ceux qui sont au-dessus du seuil de pauvreté peuvent, lors qu'ils sont déplacés, se retrouver chroniquement marginalisés et appauvris. Il est donc important de prendre dès le départ des mesures bien ciblées aussi bien économiques, techniques, juridiques que culturelles, afin d'orienter la planification de la réinstallation vers un rétablissement des revenus, et de prévenir ainsi l'appauvrissement. La planification bien conduite d'une réinstallation peut fournir les bases d'une amélioration des conditions de vie des déplacés.

En tant que notion, le risque implique une éventualité, quelque chose qui peut arriver mais n'a pas encore eu lieu. La notion de risque peut contenir un vaste éventail de données sur les circonstances actuelles et les tendances d'évolution qui se dégagent. Ainsi, charger la notion de risque de connaissances précises revient à émettre des mises en garde quant aux effets néfastes spécifiques qui pourraient surgir. C'est précisément ce que fait notre modèle de risques et de reconstruction dans des cas de réinstallation. Le modèle étant élaboré à partir de nombreux exemples antérieurs, il peut fournir des connaissances qui renforcent la crédibilité de l'avertissement. Les planificateurs et les décideurs n'ont plus besoin d'attendre que le déplacement ait été brutalement mis en route pour vérifier si oui ou non appauvrissement il y a et si des mesures d'atténuation s'avèrent nécessaires. Grâce au schéma conceptuel que nous leurs donnons, ils peuvent prévoir quels sont les risques spécifiques liés à un déplacement et dans quels domaines se manifesterait l'appauvrissement si ces risques ne sont pas contrecarrés.

Le plus souvent, les risques d'appauvrissement et de bouleversements sociaux se transforment en tristes réalités. En Inde, par exemple, des chercheurs ont constaté qu'en quatre décennies, 75 % des 20 millions de personnes déplacées par des opérations de développement n'ont pas été « réinsérés » dans le sens socioéconomique du terme [Fernandes, 1991 ; Fernandes, Das et Rao, 1989]. D'autres constats d'appauvrissement résultant de réinstallations nous parviennent de bien d'autres pays.

Le problème se pose lorsque des fonctionnaires et des planificateurs décident de mettre en route un programme entraînant un déplacement : ce n'est pas à eux-mêmes qu'ils infligent des risques d'appauvrissement mais aux personnes qui vont être déplacées. Dans la plupart des cas, ces personnes ne sont ni avisées ni consultées au sujet des énormes risques qu'elles encourent. C'est pourquoi il incombe aux commanditaires d'un programme – l'État, les fonctionnaires d'une administration ou les entrepreneurs privés – de parer aux risques et de mettre en

place des filets de sécurité socioéconomiques pour les personnes qu'ils mettent en péril. L'appauvrissement personnel n'est pas un danger pour les fonctionnaires. Leur risque est d'ordre politique : le programme qu'ils préconisent peut se retourner contre eux et générer des tensions politiques. Cela arrive de temps en temps ; et c'est pour cette raison que des personnes concernées par un éventuel déplacement se battent contre les entrepreneurs privés ou les administrations gouvernementales. De plus en plus, ils ont recours à la résistance politique contre des opérations de déplacement qui entraîneraient leur appauvrissement.

Équité et justice sociale dans les déplacements dus à des opérations de développement

En 1993-94, j'ai dirigé un groupe de travail réuni pour analyser tous les projets financés par la Banque mondiale entre 1986 et 1993, qui impliquaient un déplacement forcé d'une population [Cernea, 1994 ; Banque mondiale, 1994]. Pour la première fois, l'ampleur de tels transferts est apparue au grand jour : pendant la période étudiée, chaque année, environ 10 millions de personnes avaient été déplacées par des opérations de mise en place d'infrastructures telles que la construction de barrages, d'axes routiers, ou des programmes de rénovation urbaine pour ne mentionner que ces secteurs-là.

Les programmes pour assurer l'irrigation ou l'apport énergétique à de nouvelles industries qui créeront des emplois, ou encore pour créer des voies de communication, sont indispensables aux pays en voie de développement. Mais la question doit être posée : est-il juste de soutenir des opérations de développement qui bénéficient au plus grand nombre si elles réduisent encore davantage les faibles moyens d'existence d'autres groupes, en les condamnant à l'appauvrissement certain ? C'est là une question fondamentale de justice sociale.

On devrait entendre davantage parler de « justice » et d'« injustice sociale » dans les débats concernant le développement. Récemment, ces concepts ont été rendus publics par plusieurs déclarations qui font autorité.

« Nous devons agir, a déclaré le président de la Banque mondiale devant une réunion annuelle des ministres des Finances du monde entier, pour réduire la pauvreté, protéger notre environnement, étendre la justice sociale, renforcer les droits humains... L'injustice sociale risque d'anéantir les progrès économiques et politiques. » [Wolfensohn, 1995.]

Il est indéniable que les déplacements forcés soulèvent des questions fondamentales de justice sociale et d'équité. L'histoire nous enseigne que les populations ayant subi un déplacement forcé pour cause de développement en ont ressenti plutôt les méfaits que les bienfaits. Mais de telles injustices dans la distribution des coûts et des bénéfices ne sont nullement inéluctables.

Même si le processus de développement implique des réinstallations inévitables, il n'est pas sûr que tous les cas de déplacement soient nécessaires ou justifiés. Dans des situations particulières, il existe souvent des moyens pour éviter un déplacement ou pour minimiser la portée de ses conséquences néfastes sur la population déplacée. La réinstallation entreprise d'une façon responsable – c'est-à-dire menée avec un souci d'équité – peut parer à l'appauvrissement. Pour des

raisons d'ordre éthique et économique, il importe d'éviter ou de restreindre les réinstallations forcées, et lorsque cela se révèle impossible, ces opérations doivent être organisées de telle façon qu'elles n'appauvrissent pas le groupe déplacé.

Les risques du déplacement forcé et de la réinstallation

Comment l'appauvrissement résultant du processus de déplacement forcé se produit-il ? Comment l'éviter ?

Afin de cerner les mécanismes socioéconomiques qui se déclenchent lorsqu'une population est déplacée contre son gré, nous avons comparé les conclusions empiriques d'un grand nombre de chercheurs et examiné une importante masse de données. Au-delà de la diversité des cas spécifiques relatifs à un projet ou à un pays particulier, cette comparaison fait ressortir un certain nombre de similarités. Autrement dit, nous avons pu identifier une dynamique aboutissant à l'appauvrissement [Cernea, 1986, 1990, 1995, 1997 a]. Tant que les opérations de déplacement et de réinstallation n'ont pas encore débuté, cette dynamique ne concerne que des risques potentiels. Ce sont ces risques qui doivent être pris en compte avant qu'une telle opération ne soit entreprise.

Plus particulièrement, les risques fondamentaux et chroniques d'appauvrissement sont liés aux pertes et effets suivants :

- (a) perte de terres,
- (b) perte d'emplois,
- (c) perte du domicile,
- (d) marginalisation,
- (e) augmentation de la morbidité et de la mortalité,
- (f) insécurité alimentaire,
- (g) perte d'accès aux ressources de la communauté,
- (h) désagrégation de la communauté.

En prenant en compte ces risques dans leur ensemble et dans leurs interactions, nous sommes en présence du modèle d'appauvrissement et de déstructuration sociale qui caractérise un grand nombre de déplacements forcés. Mais ces risques potentiels ne se transforment pas inévitablement en une réalité. Le parcours du « risque » à la « réalité » peut être dévié. Il peut être interrompu grâce à une politique responsable, à une bonne planification et au ciblage de mesures préventives ; grâce aussi à une allocation suffisante de ressources et à la mobilisation d'énergies parmi la population déplacée et le groupe hôte. Cependant, lorsque l'on néglige d'adopter de telles politiques et de prendre de telles mesures, rien ne vient interrompre le glissement du « risque » vers la « réalité » ; ainsi, ce qui était potentiel devient une réalité tangible.

La représentation conceptuelle du processus d'appauvrissement dû au déplacement forcé n'est pas uniquement un modèle de déclin inévitable. Il implique également une contrepartie de reconstruction socioéconomique de la population déplacée. En effet, si nous inversons le modèle des risques, nous obtenons précisément une énumération d'actions positives à entreprendre pour restituer et même, si possible, améliorer les moyens d'existence et les revenus des expulsés. Une fois inversé, le modèle de risques se transforme en un cadre de reconstruction.

Ce modèle nous offre une grille opérationnelle directement applicable à une planification préventive. Son grand attrait provient de sa capacité à prévoir efficacement les conséquences futures qui peuvent être désastreuses si les mises en garde sont ignorées. En effet, s'ils ne sont pas pris en compte, ces huit risques à forte probabilité vont très certainement se concrétiser en un processus de privation. Mais ils peuvent être délibérément neutralisés, précisément parce qu'une prévision des risques aura une influence sur la planification sociale et sur l'action publique. Comme Robert Merton l'a brillamment expliqué, un modèle conceptuel-prévisionnel peut agir efficacement comme une « prophétie auto-anéantissante » [Merton, 1979] en favorisant une action pour infléchir le résultat anticipé. Paradoxalement, un tel modèle conceptuel est d'une utilité maximale lorsqu'il n'est pas « confirmé » : lorsque les mesures prises réussissent à réduire ou même « éliminer » les risques et que les conséquences prévues par le modèle ne se réalisent pas.

Je propose donc que ce modèle conceptuel soit utilisé comme un outil de travail pour préparer des opérations de réinstallation et pour contrôler leurs résultats. Thangaraj [1996] rapporte que des tentatives d'application de ce cadre ont eu lieu récemment en Inde. Le repérage et l'analyse des risques potentiels d'appauvrissement sont fondamentaux pour une planification bien conduite ; il est ainsi possible de prendre des mesures préventives pour contrecarrer l'appauvrissement consécutif à un déplacement.

Le processus fondamental de l'appauvrissement

Nous nous proposons maintenant de décrire en détail les risques d'appauvrissement énumérés plus haut. Ce ne sont pas les seules menaces de privation économique et sociale, mais elles sont les plus fréquentes. Ces risques apparaissent avec une intensité variable selon les situations et c'est aux planificateurs et aux chercheurs d'agir pour mesurer leur intensité selon les cas.

La perte de terres

L'expropriation foncière prive une communauté de la principale fondation de son système productif, de ses activités commerciales et de ses moyens d'existence. C'est la source dominante de décapitalisation et de paupérisation des populations rurales déplacées. Un grand nombre de personnes évacuées vivant en ville souffrent également de la perte d'accès à des terres de culture périphériques. Si cette fondation n'est pas reconstruite ailleurs, ou si elle n'est pas remplacée par des emplois stables et générateurs de revenus, cette perte affecte profondément les familles qui sont appauvries durablement.

En Inde, les « maigres » montants des dédommagements versés pour des terres productives expropriées se sont presque toujours révélés être une solution désastreuse ; la compensation « terre pour terre » est devenue depuis longtemps une exigence primordiale des personnes déplacées et de nombreux États ont dû adopter cette politique [Mathur, 1995 ; Parasuraman, 1998 ; Zaman, 1990]. Tout dernièrement, pourtant, un nombre significatif d'agences gouvernementales en Inde ont commencé à abandonner cette stratégie de « terre pour terre », préférant

– car cela revient moins cher – accorder une compensation en numéraire ; ce changement de politique survient alors que de nombreux travaux démontrent les conséquences désastreuses d'une telle politique. En Afrique, les nombreux travaux de V. Lassailly-Jacob sur le barrage de Kossou et d'autres barrages-réservoirs importants [1980, 1990, 1992, 1996] apportent des informations empiriques sur les effets des pertes de terres et l'insuffisance des solutions apportées par les planificateurs [voir aussi Cernea, 1997 b]. En Indonésie, les familles de la région du réservoir de Saguling furent indemnisées en espèces ; quelques années plus tard, les terres qu'elles possédaient avaient diminué de 47 % et leurs revenus avaient chuté de 50 % [Padjadjaran University, 1989]. Globalement, nous constatons que pour maintes raisons (taux de compensation insuffisants, corruption, instabilité des prix des terrains, analphabétisme, etc.), les « compensations » en liquide ont pour conséquence de priver de terres définitivement les populations agricoles, ou de leur assurer un accès foncier aussi précaire qu'auparavant.

La perte d'emplois

La perte d'emplois salariés accompagne à la fois les déplacements urbains et les transferts ruraux. Les personnes privées de leur emploi sont des salariés d'entreprise, des ouvriers agricoles, des employés dans le secteur tertiaire, des artisans, etc. Il est difficile de créer de nouveaux emplois car cela nécessite des investissements importants. Le chômage total ou partiel parmi les populations déplacées produit des effets économiques et psychologiques douloureux qui durent tant que l'emploi n'est pas rétabli. Le chômage se déclare après un certain délai, rarement d'emblée, car à court terme les populations déplacées bénéficient d'emplois dans le cadre du projet qui est à l'origine de leur déplacement. Des données recueillies à propos de projets de barrage au Brésil, en Inde, au Togo et en Chine [Cernea, 1997 c ; Conac, 1995] montrent que les travaux de construction créent un boom d'emplois qui aident provisoirement quelques-unes des familles réinstallées ; toutefois, ce pic décroît de façon dramatique lorsque les travaux touchent à leur terme, entraînant une aggravation du chômage chronique ou partiel parmi les expulsés.

Il existe en Chine un risque de chômage tout à fait particulier (identifié en 1994-95 dans les réinstallations entreprises dans le cadre du projet de la centrale thermique de Yangzhou et d'autres opérations analogues) touchant des agriculteurs déplacés transformés en salariés dans de nouvelles entreprises. Quelques-unes des ces entreprises ont été créées par des municipalités grâce aux dédommagements reçus pour les terres expropriées ; mais ces nouvelles entreprises ne sont pas toujours en mesure de payer des salaires mois après mois et connaissent un taux de faillite élevé. Il est indispensable de créer et maintenir à long terme des emplois pour certains groupes de populations déplacées.

La perte du domicile

La perte du domicile peut entraîner une dégradation des conditions de vie, soit temporaire soit de longue durée. Dans un sens plus culturel, être privé de son habitation est vécu comme un déracinement, la perte d'une relation à un espace

symbolique, fondement d'une identité. Cette perte est perçue comme un appauvrissement culturel, selon Downing [1994] et tous ceux qui ont étudié « l'attachement au lieu » [Low et Altman, 1992].

Lorsque l'indemnité pour une habitation vouée à la démolition est réglée au taux de sa valeur foncière plutôt que selon sa valeur de remplacement, le risque de privation prolongée du domicile s'accroît très fortement. Un rapport de la Banque mondiale, rédigé en 1990, sur le projet de réinstallation urbaine de Douala au Cameroun souligne que plus de 2 000 familles déplacées ont connu des difficultés pour reconstruire leurs habitations ; moins de 5 % d'entre elles avaient bénéficié de prêts pour financer la construction sur les nouvelles parcelles attribuées. En Chine, autour du réservoir de Danjiangkou, environ 20 % des familles déplacées n'ont pu rebâtir leurs habitations et ont sombré dans l'indigence. La destruction brutale des lieux occupés par ceux officiellement considérés comme « squatters » est un procédé encore couramment utilisé pour accélérer les expulsions dans certains pays. Les constructions des barrages d'Almatti et de Narayanpur, au Karnataka, ont été accompagnées de déplorables expériences de relogement sous la forme de « centres de logements d'urgence » ou « camps de relogement », qui, utilisés comme une solution temporaire, ont rendu chronique le manque de domicile fixe. Parmi les 881 familles déplacées par l'opération d'irrigation de Foug-Gleita en Mauritanie, seules 200 d'entre elles ont pu reconstruire une habitation, les autres ayant vécu de façon précaire sous des tentes pendant au moins deux ans. Toutefois, l'appauvrissement dû à la privation d'un domicile fixe peut très certainement être évité en associant à des indemnités équitables et des subventions, la participation, l'énergie et les initiatives des individus concernés.

La marginalisation

La marginalisation se produit lorsque les familles perdent leur pouvoir d'achat et glissent vers le bas de l'échelle sociale : par exemple, des foyers de ruraux qui bénéficiaient de revenus moyens, même s'ils ne sont pas privés de toutes leurs terres, deviennent de petits propriétaires ; ou encore, de petits commerçants et artisans glissent au-dessous du seuil de pauvreté. La marginalisation a également un côté psychologique, car celui qui est déplacé contre son gré subit une image dépréciée de lui-même ; le déplacement forcé entraîne chez l'expulsé une baisse de son statut social ainsi qu'une perte de confiance dans la société et la justice.

Souvent, une marginalisation relative commence bien avant le déplacement, car lorsque des terres sont condamnées à être inondées à plus ou moins long terme, les investissements en infrastructures et en services sociaux sont « gelés ». La marginalisation a également lieu lorsque le capital humain devient inefficace ; c'est le cas lorsque les expulsés n'ont pas la possibilité d'utiliser leurs compétences antérieures dans leur nouveau cadre de vie. Pour un grand nombre d'agriculteurs, la marginalisation résulte de la perte de sources de revenus annexes, comme on a pu le constater lors du projet de Kotmale, au Sri Lanka, cofinancé par la Suède [Soeftestad, 1990] et dans beaucoup d'autres sites. Les gouvernements

et les agences responsables de projets tolèrent implicitement la marginalisation lorsqu'ils considèrent comme « normal » que les familles déplacées ne retrouvent pas leur niveau de vie antérieur.

L'augmentation de la morbidité et de la mortalité

Parmi les sérieuses atteintes aux conditions de santé dues aux effets du déplacement forcé, on observe les affections psychosomatiques, les maladies (telles que la diarrhée et la dysenterie) causées par la dégradation des conditions sanitaires, les parasitoses (telles que la malaria et la bilharziose). Les groupes les plus vulnérables – les nourrissons, les enfants et les personnes âgées – sont les plus touchés.

Au barrage d'Akosombo, au Ghana, l'incidence de la bilharziose autour du réservoir, évaluée à 18 % avant le déplacement, avait atteint 75 % des riverains adultes et 100 % de leurs enfants en l'espace de quelques années après la confiscation de leurs terres. En Mauritanie, lors du projet d'irrigation du Fouta-Djallon, l'augmentation prévue de l'incidence de la bilharziose fut largement dépassée, atteignant 70 % des enfants en âge scolaire ; la santé des familles agricoles se dégrada en raison des eaux contaminées et des intoxications agrochimiques. Une épidémie de gastro-entérite se déclara au Sri Lanka, autour du réservoir du barrage de Victoria [Rew, Driver, 1986]. Au barrage de Nam Phong, en Thaïlande, des études de suivi ont révélé que les taux locaux de morbidité – due aux infections d'ankylostomes et de douve – dépassaient les niveaux de la province, à la suite de la dégradation des conditions d'existence et des mauvaises pratiques d'élimination des déchets.

Une augmentation de la mortalité due à des noyades dans les nouveaux réservoirs est également à déplorer. L'insuffisance de renseignements et de mesures de sécurité a entraîné 106 morts par noyade au lac Saguling, en Indonésie, dans les quatorze premiers mois après son inauguration ; au réservoir de Cirata (Indonésie), dix personnes se sont noyées dans les dix premiers mois après la mise en eau [Padjadjaran University, 1989].

L'insécurité alimentaire

Les déplacements involontaires augmentent les risques de sous-alimentation chronique (définie comme un niveau de calories-protéines ingérées au-dessous du minimum requis pour une croissance et un travail normaux) et d'insécurité alimentaire parmi les expulsés.

De brusques baisses de récoltes de cultures vivrières sont à anticiper lors des déplacements ; la faim et la sous-alimentation ont alors tendance à s'installer. De surcroît, le rétablissement de la capacité de production alimentaire sur le site de réinstallation nécessite parfois des années. Pour environ 55 % des personnes réinstallées à la suite de la construction du barrage de Victoria, au Sri Lanka, la distribution de coupons alimentaires a été nécessaire même longtemps après la réinstallation [Rew et Driver, 1986]. La superficie de terre cultivable autour du réservoir de Bailaimbe, en Chine, ayant été considérablement réduite pour chaque habitant, après la réinstallation, la production alimentaire du site fut insuffisante et

quelque 75 000 tonnes d'assistance alimentaire annuelle durent être distribuées pendant plusieurs années. L'insécurité alimentaire ne peut être vaincue, évidemment, que si les causes premières de l'appauvrissement (les pertes de terres et d'emplois citées plus haut) sont également maîtrisées.

La perte de l'accès aux ressources et aux services collectifs

Pour les personnes déplacées, et plus particulièrement pour les plus vulnérables (celles qui n'ont ni terres ni biens), la perte de l'accès aux ressources naturelles collectives se traduit par une détérioration importante de leurs revenus et moyens d'existence. Cette dégradation est également liée à un manque d'accès aux services publics de la communauté.

Dans la plupart des pays, les projets gouvernementaux qui entraînent une réinstallation de population ne compensent pas les pertes de biens communautaires tels que les zones boisées, les étendues d'eau, les pâturages, les lieux de sépulture, etc. Une étude de suivi de sept projets associés de déplacements entre 1950 et 1994 dans l'Orissa, en Inde [Pandey, 1978], montre qu'aucune indemnisation n'a été versée pour les biens communautaires. Pourtant, grâce à un grand nombre d'études indépendantes, nous savons qu'une part importante des revenus des familles pauvres provient de la cueillette (fruits et autres produits comestibles de la forêt), du ramassage du bois de feu, de l'utilisation des pâturages communaux ou de carrières publiques, etc. Par exemple, dans les régions semi-arides de l'Inde, 91 à 100 % du bois de feu, 66 à 89 % des combustibles domestiques et 69 à 80 % des besoins de pâturage des familles pauvres sont fournis par des terres sous le régime de la propriété communautaire [Sequeira, 1994 ; Gopal, 1992]. De plus, même des villages extrêmement isolés pouvaient jouir avant le déplacement d'un ensemble de services publics (écoles, dispensaires, robinets d'eau potable publics, etc.). Après la réinstallation, la perte d'accès aux services publics de base est durement ressentie, surtout par les plus pauvres.

La planification d'une réinstallation faite avec un souci de justice sociale devrait obligatoirement prendre en compte ce type de coûts sociaux en termes de ressources naturelles et de services publics. Prendre en considération et remédier à ces pertes n'est que justice pour les groupes qui accueillent les expulsés, car eux aussi vont pâtir de l'absence d'une telle planification.

La désagrégation sociale

Les déplacements forcés détruisent le tissu social et les formes existantes d'organisation sociale. Ils fragmentent les communautés, démantèlent les systèmes de production, dispersent les groupes de parenté et les réseaux familiaux, perturbent les marchés du travail et remettent en cause l'identité culturelle des expulsés. Les réseaux informels d'entraide, les associations bénévoles autochtones, les services organisés par les communautés, etc., sont dispersés et rendus inopérants. Une telle désagrégation représente une perte massive de capital social – un dommage qui n'est jamais quantifié ni indemnisé – et qui est aggravé par les pertes en capi-

tal physique (possessions naturelles), en capital créé (équipements et infrastructures) et en capital humain (capacités et connaissances).

Une monographie sur le barrage de Hirakud, en Inde, montre que les familles expulsées dont « le niveau de vie avait été totalement détruit à la suite de leur déplacement » ne se sont pas « vraiment intégrées » dans les villages d'accueil où elles ont été réinstallées même de nombreuses années après leur transfert [Baboo, 1992]. Et, après la construction du barrage de Rengali, également en Inde, une étude sociologique constata des signes de désagrégation sociale au niveau du système de parenté, ainsi qu'une cohésion réduite dans les structures familiales. Des mariages étaient repoussés par des familles qui n'avaient plus les moyens de payer la dot, d'organiser un banquet et d'offrir des cadeaux. La participation communautaire avait baissé ; les fêtes au moment des récoltes et des pèlerinages n'avaient plus lieu ; et les lieux communs de sépultures n'étaient plus entretenus [Nayak, 1986].

En général, si on peut dire que la pauvreté ne représente pas simplement une absence de moyens matériels mais aussi une impuissance, le démantèlement de communautés et de réseaux sociaux augmente la pauvreté parce qu'il mine le pouvoir et entretient une vulnérabilité liée à la dépendance. À cet égard, les déclarations de 88 « acteurs oubliés » rapportés fidèlement par Gérard Heuzé [1993] témoignent des sentiments d'impuissance, de marginalisation, de stress et de perte parmi les expulsés.

Les populations déplacées ne forment pas un groupe socioéconomique monolithique : elles se différencient par leurs intérêts, leurs capacités et leurs caractéristiques. Les huit risques fondamentaux d'appauvrissement décrits plus haut agissent de façon diverse sur différents sous-groupes. Les solutions de rétablissement doivent donc être adaptées au cas par cas.

Les données empiriques recueillies suggèrent que, selon certaines variables, les personnes déplacées pourraient n'être confrontées qu'à certains de ces risques – ou qu'elles seraient sujettes à des risques supplémentaires. Des recherches récentes révèlent que les femmes peuvent être touchées plus sévèrement que les hommes [Feeney, 1995 ; Koenig, 1995]. Agnihotri [1996] nous informe d'une discrimination flagrante envers les femmes dans les choix des critères d'indemnisation pour des terres dans l'Orissa, où le seuil d'éligibilité de compensation pour les hommes célibataires est de 18 ans alors qu'il est de 30 ans pour les femmes non mariées. Quant aux populations tribales, elles sont les plus vulnérables aux risques d'appauvrissement énumérés plus haut. Les spécificités culturelles et économiques des groupes tribaux concernés par les projets de Narmada Sardar Sarovar (Inde) ont été au cœur de l'immense controverse suscitée. Et les mêmes questions se sont posées lors des déplacements provoqués par les mines dans la région de Singrauli [voir Patel, 1997 ; Fisher, 1995 ; Morse et Berger, 1992 ; Fernandes, 1991 ; Heuzé-Brigant, 1991 ; Mathur, 1995].

Les enfants, catégorie de population très vulnérable, subissent aussi les conséquences du déplacement, d'une façon particulièrement grave. Un spécialiste indien de la réinstallation qui élaborait son propre modèle de risques et de reconstruction, proposa, à la lumière des conclusions de ses propres travaux, d'ajouter la privation scolaire au modèle des risques d'appauvrissement [Mahapatra, 1996]. En effet, les déplacements entraînent souvent une interruption de la scolarité et on constate que

certaines enfants, plus tard, ne retournent jamais à l'école. Suite à une baisse des revenus familiaux, de nombreux enfants se retrouvent sur le marché de l'emploi à un âge bien plus précoce que si leurs familles n'avaient pas été déplacées.

Confrontés à de telles différences entre les groupes particulièrement vulnérables, les décideurs et planificateurs ont le devoir de fournir des réponses ciblées et adaptées aux situations de chacun.

Utilisation du modèle pour planifier la reconstruction

L'objectif de modéliser l'ensemble des effets dommageables des déplacements n'est pas purement académique : notre but est également pratique. Nous souhaitons fournir aux planificateurs un outil qui leur permettra de soupeser équitablement les droits et les besoins des personnes déplacées.

Nous avons vu que ce modèle théorique pouvait identifier non seulement les risques économiques inhérents aux déplacements mais aussi les risques socio-culturels. Notre conclusion met en lumière le fait que les personnes déplacées perdent à la fois un capital naturel, construit, humain et social. Par conséquent, nous préconisons des stratégies d'assistance pour aider les personnes déplacées à rétablir leur capital sous toutes ses formes. Cela nécessite des programmes complets de prévention et de rétablissement. Ce modèle peut servir de guide pour la planification de tels programmes.

La fonction prévisionnelle et d'aide à la planification du modèle provient des connaissances qu'il englobe et de leur capacité de mise en garde. Ces connaissances démontrent que la méthode traditionnellement utilisée pour planifier et allouer des ressources – une approche fondée sur une analyse des coûts-avantages –, est insuffisante et inadaptée.

Les gouvernements et les planificateurs répondent habituellement aux critiques sur les déplacements forcés en soulignant la supériorité des bénéfices généraux tirés du développement par rapport à ses coûts et aux effets négatifs qui peuvent affecter quelques individus. Mais si l'on regarde de plus près cette comparaison de coûts et de bénéfices, on s'aperçoit qu'elle n'est ni légitime ni convaincante. Elle sous-entend que les effets néfastes causés aux individus victimes d'un déplacement sont compensés par les avantages globaux du développement, sans se préoccuper de savoir qui sont les bénéficiaires.

Ce raisonnement, qui repose sur une macrocomptabilité bureaucratique des coûts et avantages, devient moralement et pratiquement fallacieux lorsque les gouvernements sont dans l'incapacité de prévoir avec une quasi-certitude quel groupe social bénéficiera des avantages futurs d'une opération et quel groupe sera le perdant. L'erreur est tangible lorsque – par exemple dans le cas de déplacements qui ont lieu « en amont » pour générer un développement « en aval » – le programme mis en place produit, de façon aléatoire et déséquilibrée, des bénéfices pour certains tout en occasionnant des dommages aux autres. Ce type de distribution aléatoire de gains et de pertes n'a rien à voir avec l'équité et la justice sociale. Les avantages dont jouissent les uns n'allègent pas les souffrances des autres, surtout lorsque ces derniers souffrent des conséquences immédiates du déracinement. La simple justice exige que ceux qui subissent les effets négatifs

du développement soient assistés pour y remédier et participer d'une façon ou d'une autre aux bénéfiques de l'opération.

L'analyse des coûts-avantages masque le fait que dans la réalité, les bénéficiaires d'un projet de développement ne sont jamais ceux qui assument les coûts réels des effets secondaires ; une partie importante de ces coûts est reportée sur le groupe humain déplacé, donc sinistré au nom du « plus grand bien pour le plus grand nombre ». Ce type de faux raisonnement dessert plutôt qu'il ne sert la philosophie du développement et de la planification. Il détourne les planificateurs de la recherche d'approches et de solutions autres. C'est en son nom que sont tolérés, voire amplifiés, un certain nombre d'effets désastreux de telles opérations.

En revanche, l'identification des risques et la compensation équitable des pertes sont les fondements d'une planification juste. Le modèle des risques peut servir de grille d'identification des variables non seulement en vue de la prévention mais aussi pour la planification.

Comment est-il possible d'utiliser le modèle des risques et de reconstruction comme un instrument de planification d'une réinstallation réussie ? Quatre étapes sont essentielles :

Premièrement, entreprendre une évaluation des risques sur le terrain lors du recensement des personnes, des biens et des ressources dans la zone condamnée. Cette évaluation doit permettre d'identifier les risques les plus élevés et les plus faibles dans cet environnement particulier.

Deuxièmement, projeter des réponses adaptées qui soient fonction du risque anticipé et de son intensité. Ceci inclura des mesures préventives, un remaniement des directives au cœur du plan de réinstallation, une nouvelle allocation de ressources financières et un renforcement des capacités institutionnelles.

Troisièmement, encourager d'emblée la participation active de la population directement concernée.

Quatrièmement, établir une communication franche pour toutes les informations entre les planificateurs-décideurs et la population affectée.

La meilleure réponse aux risques anticipés consiste à chercher des solutions techniques pour éviter de déménager les gens ou, tout au moins, pour n'en déplacer qu'un nombre le plus restreint possible. De telles solutions sont parfois techniquement possibles : par exemple, on peut modifier le parcours d'une autoroute afin de contourner des villages, ou bien on peut déplacer le site de construction d'un barrage ou encore réduire la hauteur du barrage pour envoyer moins de terres. Cependant, lorsqu'il est impossible d'éviter de déplacer des gens, les planificateurs peuvent, grâce à l'application du modèle, concevoir des mesures adéquates afin de contrecarrer chacun des risques d'appauvrissement anticipés.

Chacun des risques potentiels se produira avec une sévérité plus ou moins grande en fonction de la situation ; ainsi, un praticien en sciences sociales expérimenté utilisera le modèle comme un guide pour identifier quels sont les risques les plus importants pour chaque groupe de population, et pour reconnaître à quel type de risque il faudra parer en premier. Par exemple, dans le cadre de l'opération actuellement en cours du développement du port de Batangas, aux Philippines (projet cofinancé par le Japon), un sociologue a appliqué le modèle avec l'intention déclarée de s'éloigner de la « planification traditionnelle » et de rendre la stratégie

de reconstruction à travers son programme encore plus pointue [Spiegel, communication personnelle]. Il a utilisé une simple échelle de Lickert avec cinq graduations pour évaluer le degré de risque des personnes réinstallées (potentiel de risque peu important, relativement peu important, moyen, modérément élevé et très élevé), et cela pour chacune des huit variables identifiées : pertes de terres, du domicile, de l'emploi, etc. Grâce à cette approche, l'allocation de ressources de remplacement peut être adaptée au degré d'intensité de chaque risque.

Pour les personnes réinstallées, ce modèle est très utile par sa capacité d'anticiper les risques et d'en prévoir les conséquences. Son application permet, aux individus comme à leurs organisations, de disposer d'un temps de réflexion pour élaborer des stratégies de réadaptation. Cela exige que les personnes concernées soient clairement informées, qu'elles comprennent bien l'imminence du déplacement et qu'elles surmontent ainsi leur incrédulité et leur tendance à nier la réalité. Une franche communication entre planificateurs et personnes déplacées, encore très rare aujourd'hui, doit être mise en place. L'utilité du modèle pour les personnes déplacées consiste également à leur permettre de rechercher des solutions de remplacement, de résister et de militer pour des compensations de rétablissement équitables lorsque le déplacement est inévitable.

L'utilité du modèle proposé ci-dessus n'est pas limitée aux phases initiales de la planification d'une opération, mais doit être étendue à la phase de réinstallation et de rétablissement, et plus particulièrement au contrôle et au suivi des conséquences pour la première vague des réinstallés. Le suivi « au fur et à mesure » du processus de réinstallation peut être également structuré selon les huit éléments du modèle et donner lieu à de nouvelles recommandations pour les prochains groupes déplacés.

Le message politique du modèle de réinstallation

Le message politique global du modèle des risques et de reconstruction est le suivant : les risques socioéconomiques doivent être maîtrisés au moyen d'une stratégie générale et par l'allocation de ressources financières. Il est impossible de les contrôler par des mesures aléatoires et partielles qui ne tiennent compte que de l'un ou l'autre des aspects du problème, ou par des mesures de dédommagement financier insuffisantes. Seules, des actions concertées aux multiples dimensions peuvent être efficaces.

Au risque de la perte des terres, il faut répondre par une réinstallation planifiée fondée sur l'acquisition de nouvelles terres ; au risque de perte du domicile, il faut réagir par un programme sensé de nouvelles habitations ; pour contrecarrer le risque de chômage, il faut prévoir des emplois durables ; pour parer au risque d'une augmentation de la morbidité, il faut un programme de prévention, d'éducation et de services sanitaires améliorés ; enfin, le risque de désagrégation de la communauté doit être combattu au moyen de stratégies d'intégration des déplacés dans les communautés d'accueil.

Le bilan des opérations de réinstallation à travers le monde est instructif : il démontre qu'en dernière instance, le facteur le plus préjudiciable à la réussite d'une réinstallation est l'absence de cadres politiques et légaux nationaux qui per-

mettent de définir les droits des groupes touchés par des transferts liés au développement. Cette absence de cadre institutionnel ouvre la porte à l'arbitraire et au traitement abusif des démunis. C'est la raison pour laquelle la Banque mondiale recommande à tous les gouvernements confrontés à des transferts de population de réformer leur législation et de renforcer leurs capacités institutionnelles.

En 1980, la Banque mondiale a elle-même adopté des directives pour des projets entraînant des déplacements forcés – une politique élaborée par des sociologues et fondée sur des enquêtes sociologiques [pour une discussion détaillée de cette politique et pour l'histoire de son adoption et des modifications qui y ont été apportées, voir Cernea, 1988, 1995 ; World Bank, 1990]. L'objectif d'équité de cette politique est d'améliorer, ou tout au moins de rétablir, le niveau de vie des groupes déplacés. Suivant l'exemple de la Banque mondiale, les agences bilatérales des pays de l'OCDE ont adopté des directives similaires pour des opérations de déplacement forcé [OCDE, 1991]. Toutefois, tant au niveau de la Banque que des agences d'aide de l'OCDE, ces politiques n'ont été que partiellement mises en œuvre. À ce jour, alors que la Banque a rendu publics à maintes reprises des bilans concernant l'application de sa politique de réinstallation, pas une seule agence d'aide bilatérale des pays de l'OCDE n'a jugé utile d'entreprendre une étude sur le respect ou le non-respect de ses directives en matière de réinstallation.

Dans certains pays en développement, le débat sur l'utilité d'une politique nationale concernant les réinstallations, et d'une législation protégeant les droits des expulsés à recouvrer leurs moyens d'existence, est toujours loin d'être clos. Alors que la société civile exige avec de plus en plus d'insistance des règles juridiques et politiques de protection de leurs droits, nombreux sont les gouvernements qui font encore la sourde oreille. Par exemple, en Inde, deux ébauches de politique nationale de réinstallation ont été élaborées voici longtemps (l'une par des ONG, l'autre par une agence d'État), mais ni l'une ni l'autre n'ont encore été officialisées. En Ouganda, un projet du même ordre attend d'être entériné par le gouvernement depuis plusieurs années. La carence prolongée de directives officielles ne fait qu'aggraver la situation des groupes réinstallés [Cernea, 1996 b]. En clair, cela veut dire que des centaines de milliers de personnes subissent inutilement des pertes et des privations aggravées qu'on aurait peut-être pu éviter ou atténuer. Cela constitue un argument irréfutable pour faire adopter des politiques nationales et des lois formelles en matière de réinstallation forcée dans tous les pays en développement. Comme le constate Ismail Serageldin :

« L'expérience de la Banque montre que si un gouvernement instaure sa propre politique pour réintégrer les personnes déplacées dans l'économie nationale, la réinstallation est une réussite plus importante que le projet lui-même financé par la Banque. » [Serageldin, 1995.]

*

En conclusion, il est impératif de souligner que l'appauvrissement dû aux déplacements forcés est loin d'être inévitable. Au terme de nombreuses recherches et du travail sur le terrain en matière de réinstallation, je ne me fais guère d'illusion sur les difficultés majeures que soulèvent les mesures de prévention et d'atténuation des risques. Mais l'avantage de prévoir des tendances négatives est

que la prévision offre la possibilité d'agir pour les contrecarrer. Il n'y a aucun doute que le fait d'ignorer les risques sociaux propres aux réinstallations ne peut qu'aggraver ces risques. Des politiques équitables de réinstallation qui se traduisent par une bonne planification et un financement suffisant peuvent transformer les risques anticipés d'appauvrissement en une prophétie qui s'anéantit d'elle-même ; ces politiques doivent permettre le rétablissement socioéconomique des groupes réinstallés.

BIBLIOGRAPHIE

- AGNIHOTRI Anita [1996], « The Orissa Resettlement and Rehabilitation of Project-Affected-Persons Policy 1994 : an Analysis of its Robustness with Reference to the Impoverishment Risks Model », in A. B. Ota, A. Agnihotri (éds), *Involuntary Resettlement in Dam Projects*, New Delhi, Prachi Prakashan : 19-42.
- BABOO Balgovind [1992], *Technology and Social Transformation. The Case of the Hirakud Multi-Purpose Dam in Orissa*, New Delhi, Concept Publishing Company.
- CERNEA Michael M. [1986], *Involuntary Resettlement in Bank-Assisted Projects. A Review of the Application of Bank Policies and Procedures in FY79-85 Projects*, Agriculture and Rural Development Department, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1988], *Le Déplacement involontaire et la Réinstallation des populations dans les projets de développement. Directives générales pour les projets financés par la Banque mondiale*, document technique de la Banque mondiale, n° 80F, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1990], *Poverty Risks from Population Displacement in Water Resources Development*, Development Discussion Paper n° 355, Cambridge, MA, Harvard University, HIID.
- CERNEA Michael M. [1993], « L'approche sociologique du développement durable », *Finances & Développement*, décembre.
- CERNEA Michael M. [1994], « Réinstallation de populations et développement », *Finances & Développement*, septembre.
- CERNEA Michael M. [1994-1996], *Resettlement and Development : the Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement 1986-1993*, Environment Department Paper n° 032, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1995], « Intégration sociale et déplacements de populations : la contribution des sciences sociales », *Revue internationale des sciences sociales*, 143, UNESCO, mars.
- CERNEA Michael M. [1995], « Understanding and Preventing Impoverishment from Displacement : Reflections on the State of Knowledge », in Chris McDowell, *Understanding Displacement*, Oxford, Berghahn Publishers : 13-32.
- CERNEA Michael M. [1996 a], « Bridging the Research Divide. Studying Refugees and Development Oustees », in Tim Allen (éd.), *Search of Cool Ground. War, Flight and Homecoming in Northeast Africa*, UNRISD, London, James Currey : 293-317.
- CERNEA Michael M. [1996 b], « Public Policy Responses to Development-Induced Population Displacement », *Economic and Political Weekly*, New Delhi, 31 (24) : 1515-1523.
- CERNEA Michael M. [1997 a], « The Risks and Reconstruction Model for Resettling Displaced Populations », *World Development*, 25 (10).
- CERNEA Michael M. [1997 b], *African Involuntary Population Resettlement in a Global Context*, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1997 c], *Hydropower Dams and Social Impacts : a Sociological Perspective*, Environment Department Paper n° 044, Washington, DC, The World Bank.
- CONAC Françoise (éd.) [1995], *Barrages internationaux et Coopération*, Paris, Karthala, 377 p.
- COX Donald, EMMANUEL Jimenez [1990], « Achieving Social Objectives through Private Transfers : a Review », in *World Bank Research Observer*, 5 : 205-214.
- DOWNING Theodore E. [1994], *Social Geometrics : a Theory of Social Displacement in Resettlement*, paper presented at the International Congress of the Americanists, Stockholm/Uppsala, Sweden.

- DRÈZE Jean, MEERA Samson, SATYAJIT Singh (éds) [1997], *The Dam and the Nations. Displacement and Resettlement in the Narmada Valley*, Delhi, Oxford University Press, Calcutta Chennai Mumbai.
- FEENEY Patricia [1995], *Displacement and the Rights of Women*, Oxford, Oxfam, Policy Department.
- FERNANDES Walter [1991], « Power and Powerlessness : Development Projects and Displacement of Tribals », *Social Action*, 41 (3) : 243-270.
- FERNANDES Walter, DAS J. C., RAO S. [1989], « Displacement and Rehabilitation : an Estimate of Extent and Prospects », in W. Fernandes, E. Ganguly Thukral (éds), *Development, Displacement and Rehabilitation*, New Delhi, Indian Social Institute.
- FISHER William (éd.) [1995], « Full of Sound and Fury ? Toward Sustainable Development in India's Narmada Valley », in Fisher (éd.), *Towards Sustainable Development ? Struggling Over India's Narmada River*, New York, M. E. Sharpe, Armonk.
- HEUZÉ-BRIGANT Gérard [1991], « Singrauli Super Thermal Project : Heavy Investment and Social Havoc », *Social Action*, 41 (3) : 304-322.
- HEUZÉ Gérard [1993], « Les grands projets d'aménagement et les déplacements de populations en Inde. 88 dits d'acteurs oubliés », *Revue Tiers Monde*, XXXIV (133), janvier-mars.
- KIBREAB Gaim [1998], « Common Property Resources and Involuntary Resettlement », in M. M. Cernca, C. McDowell (éd.), *Reconstructing Livelihoods : New Approaches to Resettlement*, London, Berghahn Books (forthcoming).
- KOENIG Dolorès [1995], « Women and Resettlement », in Rita Gallins, Anne Ferguson (éd.), *The Women and International Development*, Boulder, CO, Westview Press, 4.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1980], *Espace utile et Transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte-d'Ivoire)*, Paris, CNRS, coll. « Mémoires et Documents de géographie ».
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1990], « Aménagements hydrauliques et droits fonciers : le cas des "déguerpis" de Kossou (Côte-d'Ivoire) », *Tropiques, Lieux et Liens*, Paris, ORSTOM, coll. « Didactiques » : 138-148.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1992], « Les politiques de transferts de populations liés aux aménagements hydrauliques : études comparées de cinq barrages-réservoirs africains », in C. Robineau (éd.), *Les Terrains du développement*, Paris, ORSTOM, coll. « Didactiques » : 221-234.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1996], « Land-Based Strategies in Dam-Related Resettlement Programmes in Africa », in C. McDowell (éd.), *Understanding Impoverishment : the Consequences of Development-Induced Displacement*, London, Berghahn Books.
- LOW Setha, ALTMAN I. (éd.) [1992], *Place Attachment*, New York, N. Y. Plenum Press.
- MAHAPATRA L. K. [1996], « Good Intentions on Policy are Not Enough : Reducing Impoverishment Risks », in A. B. Ota, A. Agnihotri (éd.), *Involuntary Displacement in Dam Projects*, Delhi, Prachi Prakashan : 150-178.
- MATHUR Hari Mohan (éd.) [1995], *Development, Displacement and Resettlement. Focus on Asian Experiences*, Delhi, Vikas Publishing House.
- MERTON Robert K. [1979], *The Sociology of Science : Theoretical and Empirical Investigations*, Chicago and London, University of Chicago Press.
- MORSE Bradford, BERGER T. (avec D. Gamble et H. Brody) [1992], *Sardar Sarovar : the Report on the Independent Review*, Ottawa, RFI Inc.
- NAYAK P. K. [1986], *Resettlement at Rengali Dam*, Bhubaneswar, Orissa : 50-52.
- NGAIDE Tidiana [1986], *Socio-Economic Implications of Irrigation Systems in Mauritania : the Boghe and Forum-Gleita Irrigation Projects*, thesis submitted for Master of Science, University of Wisconsin-Madison.
- OECD (ORGANIZATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT) [1992], *Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant le déplacement involontaire et la réinstallation dans le cadre de projets de développement*, Paris, Comité d'aide au développement de l'OCDE : 3.
- PADJADJARAN UNIVERSITY [1989], *Environmental Impact Analysis of the Cirata Dam*, Institute of Ecology.
- PANDEY, BALAJI & Associates [1996], *Development, Displacement and Rehabilitation in Orissa 1950-1990*, Canada, International Development Research Centre, Bhubaneswar, Institute for Socio-Economic Development.

- PARASURAMAN S. [1998], *The Dilemmas of Development. Resettlement in India*, The Hague, Institute of Social Studies (forthcoming).
- PATEL Anil [1997], « Resettlement Politics and Tribal Interests », in Drèze, Samson, Singh (éds), *The Dam and the Nations. Displacement and Resettlement in the Narmada Valley*, Oxford University Press, Delhi, Calcutta Chennai Mumbai.
- REW Alan W., DRIVER P. A. [1986], « Evaluation on the Victoria Dam projects in Sri Lanka », III, annexes J and K, *Social Analysis* (mimeo).
- SERAGELDIN Ismail [1995], *Nurturing Development Aid and Co-operation in Today's Changing World*, Washington, DC, The World Bank : 102-103.
- SOEFTESTAD Lars T. [1990], « On Evacuation of People in the Kotmale Hydro Power Project : Experience from a Socio-Economic Impact Study », *Bistaandsantropologen*, June.
- THANGARAJ Sam [1996], « Impoverishment Risk Analysis : a Participatory Tool for Resettlement Planning », in C. McDowell (éd.), *Understanding Displacement : the Consequences of Development-Induced Displacement*, Oxford, Berghahn Publishers : 223-232.
- WOLFENSOHN James D. [1995], *Address at the Annual Meeting of the World Bank and IMF*, Washington, DC, The World Bank.
- WORLD BANK [1990], *Involuntary Resettlement*, Washington, DC, Operational Directive 4.30.
- WORLD BANK [1994], *Resettlement and Development. The Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement 1986-1993*, Washington, DC, The Environment Department.
- ZAMAN Mohammad Q. [1990], « Land Acquisition and Compensation in Involuntary Resettlement », *Cultural Survival Quarterly*, 14 (7) : 63-66.